



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1031-26-2023

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaires du 15 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1031-26-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT;**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 17^e jour de janvier 2024.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat